

FAQ – Label Bleuët de France

1. - Quel type de projets puis-je mener avec mes élèves ?

Le projet peut prendre des formes variées : exposition, travail d'archives, production. Audiovisuelle ou sonore, podcast, spectacle vivant, bande dessinée, projet numérique, collecte de témoignages, action commémorative, etc. Ces projets peuvent ainsi s'inscrire dans le parcours d'éducation artistique et culturelle, le parcours citoyen et le parcours avenir de chaque élève.

2. Comment choisir une thématique de projet ?

Les établissements peuvent utilement s'appuyer sur les « mots du Bleuët », qui constituent une grammaire commune pour penser la mémoire, l'engagement et la solidarité :

- Mémoire & Transmission
- Blessure & Réparation
- Solidarité & Fraternité
- Engagement & Résilience
- Patrimoine & Symbole

Ces différents thèmes ont vocation à être librement appropriés par les équipes pédagogiques et les élèves.

3. Quels partenaires peuvent être associés au projet ?

Les projets peuvent associer une grande diversité de partenaires : collectivités territoriales, associations du monde combattant, services d'archives, musées, artistes, établissements culturels, unités militaires, fondations ou acteurs économiques du territoire.

Cette ouverture partenariale contribue à l'ancrage local et à la valorisation des projets menés par les élèves.

4. Tous les établissements ont-ils les mêmes chances d'obtenir le label ?

Oui.

Le label Bleuets de France a vocation à reconnaître la diversité des projets menés sur l'ensemble du territoire national, quels que soient le type d'établissement, son implantation géographique ou les moyens dont il dispose. Une attention particulière est portée à la cohérence pédagogique du projet, à l'implication des élèves et à la qualité des partenariats mobilisés.

5. Mon établissement peut-il candidater s'il n'a jamais participé à un projet du Bleuets de France, mémoriel ou d'éducation à la défense ?

Oui, tout à fait.

Le label Bleuets de France a vocation à accompagner aussi bien des établissements déjà engagés que ceux qui souhaitent initier une démarche nouvelle autour de la mémoire, de la citoyenneté et de la solidarité.

Durant les trois premières années de déploiement du label, une attention particulière sera portée à la dynamique de projet et à la qualité de l'engagement proposé, davantage qu'à l'ancienneté ou au nombre d'actions déjà conduites.

L'absence d'expérience préalable ne constitue donc en aucun cas un obstacle à la candidature.

6. Quelles actions peuvent accompagner le projet mené dans le cadre du label ?

Le projet de valorisation mené dans le cadre du label Bleuets de France a vocation à être enrichi par différentes actions de sensibilisation au travail de mémoire et à l'éducation à la défense.

Les établissements sont notamment encouragés à s'appuyer sur les dispositifs proposés par l'ONaCVG et les partenaires du ministère des Armées : concours scolaires, rencontres avec des témoins, participation à des cérémonies commémoratives, visites de lieux de mémoire, projets d'éducation artistique et culturelle, actions pédagogiques autour des archives ou du patrimoine mémoriel, constitution de classes défense ou encore de cordées de la réussite etc.

Ces actions ont vocation à nourrir progressivement le projet porté par les élèves tout au long de la période de labellisation.

7. Les projets peuvent-ils s'appuyer sur des lieux de mémoire ou des ressources patrimoniales locales ?

Oui.

Les établissements sont encouragés à inscrire leurs projets dans leur environnement proche, en s'appuyant notamment sur les lieux de mémoire, les monuments, les archives, les musées ou les sites patrimoniaux présents sur leur territoire.

Ces démarches permettent aux élèves d'ancrer leur réflexion dans des réalités concrètes et de mieux comprendre les liens entre histoire, mémoire, engagement et solidarité.

Les temps commémoratifs peuvent également constituer des espaces privilégiés de restitution et de valorisation des projets menés par les élèves.

8. Les projets ont-ils vocation à être présentés en dehors de l'établissement ?

Oui.

Les établissements sont encouragés à valoriser les travaux menés par les élèves auprès de la communauté éducative, des familles, des partenaires du projet et, lorsque cela est pertinent, dans le cadre d'événements culturels ou commémoratifs organisés sur leur territoire.

Cette visibilité contribue au rayonnement des projets et à une meilleure appropriation des enjeux du Bleuets de France par le grand public.

9. Les élèves peuvent-ils organiser une collecte au profit du Bleuets de France ?

Les projets menés dans le cadre du label Bleuets de France s'inscrivent dans une démarche pédagogique et n'ont pas vocation à donner lieu à une collecte directe par les élèves.

Ils peuvent toutefois s'inscrire dans des actions plus larges de valorisation et de sensibilisation, associant des partenaires extérieurs (collectivités territoriales, associations, acteurs économiques), susceptibles de soutenir les projets et, le cas échéant, de porter des actions de collecte au bénéfice du Bleuets de France.

10. Le projet doit-il aboutir à une réalisation chaque année ?

Le label Bleuets de France repose sur une dynamique pluriannuelle.

Les établissements disposent d'une grande souplesse dans la conduite de leur projet et aucune réalisation annuelle n'est attendue de manière systématique.

Le projet de valorisation présenté dans le cadre du label a vocation à s'inscrire dans le temps long et peut nécessiter plusieurs années de recherche, de rencontres, de pratique artistique ou de maturation collective avant d'aboutir pleinement.

Les établissements sont toutefois encouragés à faire vivre progressivement leur démarche à travers différentes formes de restitution, de présentation ou de participation à des événements au cours de la période de labellisation.

Cette progression permet de rendre visibles les différentes étapes du projet tout en préservant l'ambition de la réalisation finale, qui constitue l'aboutissement du parcours mené par les élèves dans le cadre du label Bleuets de France.

11. Les projets peuvent-ils avoir recours à l'intelligence artificielle ?

Le label « Bleuets de France » s'inscrit dans une conception profondément incarnée de l'éducation à la citoyenneté et à la mémoire.

À l'heure où les outils numériques et l'intelligence artificielle transforment les modalités d'accès au savoir, le label entend préserver et valoriser des expériences pédagogiques fondées sur la rencontre humaine, la fréquentation des lieux de mémoire, l'engagement collectif, la pratique artistique et la participation à des événements vécus.

Si des projets devaient avoir recours à l'usage de l'intelligence artificielle, ces emprunts devront être systématiquement cités et pédagogiquement justifiés.